

Exemple d'une taxe foncière avec calcul de la TEOM



COMMUNE : 198 A DOLE

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Ordures ménagères ①	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2003	19,95 %	%	1,25 %	15,14 %	3,07 %	%	%	
	Taux 2004	19,95 %	%	1,25 %	15,58 %	3,07 %	%	%	
	Adresse								
	Base	1229 1		1229	1229	1229		1229	
	Cotisation	245		15	191	38		142 2	623 3
	Adresse								
Total des cotisations	En 2003	242		15	183	37		133	
	En 2004	245		15	191	38		134	
	Variation en %	+1,24 %	%	0 %	+4,37 %	+2,70 %	%	+0,75 %	
		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Chambre d'agriculture	
Propriétés non bâties	Taux 2003	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2004	%	%	%	%	%	%	%	
	Base								
Cotisation en 2004									
Cotisations - En 2003									
Variation en %		%	%	%	%	%	%	%	
		Dégrèvements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties			Base du forfait forestier ②	Majoration Base suppl. Majo TC ③	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Jeunes agriculteurs (JA)	Base «État» Base «collectivités»	FRAIS DE GESTION Perçus par l'état pour la gestion et le recouvrement de la taxe, soit 8% du total des cotisations : sur les 50 € de frais de fiscalité de cette personne, 11.36 € (8% de 142 €) sont destinés au frais de gestion de la TEOM.							50 4

Prenez votre base (1) et multipliez la par le taux (2) en vigueur : 11.57 % en 2009. Vous obtenez alors votre cotisation (3) - Ex : $1229 \times 11.57 / 100 = 142 \text{ €}$
 Ajoutez ensuite les 8% de recouvrement perçus par l'Etat : $8 \times 142 / 100 = 11.36 \text{ €}$, qui viendront s'ajouter aux frais de gestion (4)